

## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2020-363 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-334 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE TRANSPORT LOURD

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2020, le conseil municipal a adopté le règlement 2020-363 modifiant le règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd.

Le règlement 2020-363 a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2020.

Le règlement 2020-363 est disponible pour consultation au bureau municipal, soit au 467, rue Deslandes à Saint-Dominique, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Saint-Dominique, le 3 juin 2020.

Christine Massé Directrice générale et Secrétaire-trésorière